

2. Encadrement du public

La structure s'engage à :

- Respecter les prérogatives d'encadrement des différents publics selon leur niveau de limitation tel que précisé dans l'instruction interministérielle du 3 mars 2017 (annexe 3 et 4) http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/04/cir_42071.pdf
- Si besoin encourager la montée en compétences des encadrants par des formations complémentaires spécifiques ;
- Fournir tout élément justifiant d'une formation spécifique complémentaire.

Dans une démarche de qualité et de sécurité, prévoir un nombre optimum de personnes encadrées afin de permettre une individualisation en adaptant le contenu de la séance aux besoins et capacités spécifiques de l'individu.

3. Rémunération des éducateurs

En référence à l'article L 212-11 du code du sport, tout éducateur désirant enseigner, animer, encadrer ou entraîner, **contre rémunération**, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, doit se déclarer auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ou Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de son lieu d'exercice.

Le responsable de la structure, par la signature de cette charte, certifie donc au cas où il rémunère un ou des éducateurs que ceux-ci ont bien fait la déclaration mentionnée ci-dessus.

4. Politique de la structure

La structure s'engage à :

- Adopter des pratiques loyales envers les autres structures ;
- Ne pas vendre, mettre à disposition ou promouvoir de compléments alimentaires, de boissons énergisantes et d'alcool ;
- Respecter l'éthique sportive ;
- Faire preuve de transparence ;
- Signaler tout changement la concernant (animateurs, diplômes, lieux de pratique...)

Le signataire de la charte s'engage dans la dynamique de réseau Sport Santé Bien-Être Auvergne-Rhône-Alpes.

Nom et prénom du représentant légal : JULIEN Yves (Président).

Non de la structure : Amusaté é Boufaté

Date : 26/08/2022.

Signature :



Les structures doivent télécharger la charte à partir du site, la signer et la télécharger sur le site.

Lieu : Salle de Malatxa

07 St Barthélemy Grozon